



Ecole Intercommunale de Musique et d'arts du Guillestrois
B.P.12 05600 Guillestre
04 92 45 18 55/06 18 53 08 74

PROJET D'ETABLISSEMENT

2010-2015

ECOLE DE MUSIQUE ET D'ARTS DU GUILLESTROIS

Validé par le conseil communautaire du 16 mars 2011 délibération N°23 -rédaction Juillet 2010 par Jean-Jacques Larribal directeur - mise à jour octobre 2010



PLAN DU PROJET

I. INTRODUCTION(PAGE 2)

1. Rappel des missions générales de l'établissement en référence aux axes principaux de la charte de l'enseignement artistique
2. Orientations particulières de l'école de musique (quels types d'enseignements, plan de formation des professeurs, partenariats, quels développements artistiques)

II. ETAT DES LIEUX et DIAGNOSTIC de L'EXISTANT(PAGE 5)

1. Etat des lieux

- ✚ Le public.....page 5
- ✚ Les activités pédagogiques et leurs évolutions..... page 6
- ✚ Les pratiques artistiques enseignées
- ✚ Les activités de diffusion
- ✚ Les ressources propres (budgets, locaux, matériels, moyens d'information)
- ✚ Le personnel (enseignant, administratif).....page 7
- ✚ Les partenaires structurels (éducation nationale, autres établissements, structures de création, de diffusion).....page 8

2. Diagnostic

- ✚ Comparaison entre l'offre de service de l'établissement et les besoins du territoire concerné
- ✚ Adéquation entre les moyens, l'organisation et le fonctionnement interne
- ✚ Enjeux des partenariats locaux et extra territoriaux.....page 9

III. PERSPECTIVES(PAGE 10)

1. Fondements

- ✚ Rayonnement culturel et social local, départemental à renforcer
- ✚ Missions à créer, confirmer, redéfinir, supprimer
- ✚ Evolution ou restructuration internes à envisager (poste, organigramme, concertations, textes réglementaires, information).....page 11
- ✚ Personnel et formations professionnelles à mettre en place.....page 17
- ✚ Partenariats à créer, modifier, consolider, supprimer ; actions favorables au rayonnement (saison, résidence d'artistes, master-class, ensembles instrumentaux professionnels ou amateurs liés à l'établissement).....page 20
- ✚ Besoins en locaux internes et externes (cours, répétitions, spectacles), matériels et autres outils de logistique (entretien du matériel, prêt, locations etc.).....page 25

2. Actions et stratégies de mise en œuvre et outils d'évaluation.....page 27

- ✚ Les différentes étapes de l'échéancier de mise en œuvre du projet
- ✚ Les outils de formalisation (conventions d'objectifs, conventions de partenariats, de mise en réseau...)
- ✚ Les moyens et les dispositifs d'information des publics et des partenaires.....page 29
- ✚ Les outils du suivi des élèves, et l'état de leur devenir
- ✚ Les processus de l'évaluation de l'action, de ses effets, de l'évolution du territoire par étape permettant les réajustements nécessaires en fin d'exercice (publics, pratiques, partenariats, actions).....page 31

IV. CONCLUSION PROSPECTIVE.....(PAGE 32)

- ✚ Réorientations et ajustements nécessaires à court, moyen et long termes
- ✚ Prospectives sur la politique générale de l'établissement

PROJET D'ETABLISSEMENT sur 5 ans

Période 2010-2015

Préambule

Le travail de ce projet a pour but de poser certaines questions fondamentales dans l'organisation interne et de donner des éléments de réponses :

- ✚ A quoi sert une école de musique ?
- ✚ Quand un élève s'inscrit, quels sont ses objectifs ?
- ✚ Quels sont les objectifs de l'équipe pédagogique ?

Le projet d'établissement s'inscrit dans l'idée d'un réseau partenarial : Education Nationale, petite enfance, action sociale, musiques actuelles, musiques traditionnelles, musique classique.

Au centre du projet, il y a l'élève. C'est l'ensemble de l'équipe pédagogique, administrative et technique qui se met au service de son projet. Il faut l'expliquer aux familles afin de leur permettre de s'approprier cette démarche du projet.

La musique est faite pour être jouée, pas uniquement pour apprendre. Il ne peut y avoir d'apprentissage si on n'est pas dans une pratique artistique.

I. INTRODUCTION

1. Rappel des missions générales de l'établissement en référence aux axes principaux de la charte de l'enseignement artistique.

Tout d'abord rappel de quelques dates importantes

- * 1972 : réforme de l'enseignement du solfège
- * 1991 : création de la filière culturelle dans la F.T.P. (Fonction Publique Territoriale)
- * 2001 : création de La charte des enseignements artistiques
- * 2004 : loi de décentralisation (13/08/2004) relative aux libertés et responsabilités locales dont un volet concerne l'organisation des enseignements artistiques du spectacle vivant (musique, danse, théâtre) et les niveaux de compétences des différentes échelles de collectivités
- * 2006 : Parution d'un décret revenant au terme de « conservatoire », et définissant les conservatoires à rayonnement local, départemental et régional. La structuration se fait toujours en étages mais prend en compte les territoires.

Résumé de la charte de l'enseignement artistique

(Référence : publication par le ministère de la culture et de la communication « La lettre d'information N° 80 Mars 2001 »
« charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre »)

A. Missions de service public

- missions pédagogiques et artistiques :

- * les établissements d'enseignement artistique ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles
- * ils exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'état et avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines.
- * ils sont de lieux d'innovation pédagogique que la qualité et le développement de leur projet peuvent parfois conduire au-delà des schémas convenus
- * ils participent à la définition des besoins de qualification et de formation continue des artistes intervenant à l'école
- * une attention et une place constante sont accordées tant à la création contemporaine et aux cultures émergentes, qu'aux patrimoines artistiques

- missions culturelles et territoriales :

- * ils sont des lieux de ressources pour les amateurs et favorisent le développement d'échanges et de collaborations entre groupes amateurs
- * il sont des centres d'animation de la vie culturelle

* ils contribuent à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics

B. Les responsabilités du ministère de la culture et de la communication

- * il définit les orientations générales des enseignements artistiques en danse, musique et théâtre et veille à la cohérence globale de leur mise en œuvre par les multiples partenaires concernés (état, collectivités territoriales, acteurs associatifs)
- * il assure la formation initiale artistique et pédagogique des personnels d'enseignement et d'encadrement et contribue à la formation des intervenants en milieu scolaire avec la collaboration des conseils généraux et régionaux.
- * il participe à la définition des cadres d'emplois et de rémunération des personnels des établissements publics d'enseignement spécialisé
- * il participe à la définition et la mise en œuvre des programmes de formation continue

C. Les responsabilités des collectivités territoriales

- * les lois de répartition des compétences de 1983 et 1986 précisent que les établissements d'enseignement public de musique, danse et théâtre relèvent de la responsabilité des communes, des départements et des régions.
- * les collectivités apprécient l'état des besoins de leur population en matière d'enseignements artistiques en tenant compte de l'enseignement artistique initial conduit dans l'enseignement général et de la réalité culturelle locale ; elles définissent un projet d'établissement artistique susceptible de répondre aux besoins recensés.
- * elles fixent les droits d'inscription selon un barème permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations concernées, y compris les plus défavorisées.
- * elles sont responsables de la formation continue des personnels et définissent, sur proposition du directeur de l'établissement, dans le cadre du projet d'établissement, un plan de formation pluriannuel.
- * elles s'engagent avec d'autres collectivités dans la définition de plans conjoints de formation.
- * elles peuvent faire appel au conseil ou à l'expertise du ministère de la culture et de la communication et en particulier des directions régionales des affaires culturelles (D.R.A.C.)

D. Les responsabilités de l'équipe pédagogique

Responsabilité du directeur

- * il s'appuie sur une équipe de direction administrative, pédagogique et culturelle
- * il conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble du projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés
- * il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet
- * il organise les études et les modalités de l'évaluation des élèves
- * il suscite la réflexion et l'innovation pédagogiques
- * il définit les actions de diffusion et de création liées aux activités d'enseignement et de sensibilisation
- * il met en œuvre les partenariats dans le domaine culturel, éducatif et social
- * il participe à la concertation entre établissements d'enseignement, dans le cadre des réseaux d'écoles
- * il assure en tant que chef de service la relation avec les élus et les autres services de la collectivité territoriale
- * il détermine les besoins de son établissement en personnel et propose le recrutement de tous les agents, notamment des enseignants

Responsabilité des enseignants






- * en tant qu'artistes, interprètes, créateurs ou théoriciens de l'art, les enseignants contribuent à l'enrichissement des enseignements et à l'inscription du projet pédagogique dans la vie artistique
- * ils enseignent la pratique artistique correspondant à leurs compétences, leur statut et à la définition de leur fonction
- * participent en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, conseil de classe, auditions d'élèves, jurys internes)
- * veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de la formation continue
- * participent à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement
- * participent à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre
- * participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale
- * tiennent, auprès des praticiens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets

E. L'articulation des responsabilités dans le cadre d'un partenariat généralisé

Dans le cadre des orientations définies dans la présente charte et en référence aux textes juridiques qui vont préciser la procédure de classement des établissements, il est aujourd'hui nécessaire de mieux formaliser ce partenariat entre l'état et l'ensemble des collectivités territoriales concernées

2. Orientations particulières de l'école de musique (quels types d'enseignements, plan de formation des professeurs, partenariats, quels développements artistiques)

Notre école créée en 2000 sous la compétence de la communauté de communes du Guillestrois, tient en premier lieu à pérenniser les classes créées, et à adapter ses enseignements pour répondre à la demande publique en matière d'éducation artistique ; l'accent a été mis il y a 3 ans sur l'appellation d'école intercommunale de musique et d'arts afin d'ouvrir les enseignements sur des pratiques artistiques variées en tenant compte des pratiques transversales ; ainsi de nouvelles classes et de nouveaux ateliers ont été ouverts :

-  atelier de percussions
-  atelier théâtre
-  atelier de technique vocale
-  atelier « chorale adulte »
-  classes d'éveil musical (4/5 ans et 5/6 ans)

Ces ateliers collectifs ou semi collectifs, et ces nouvelles classes ont permis à un grand nombre de venir pratiquer des activités variées, tout en stabilisant le budget de l'école.

Le partenariat avec l'éducation nationale est stabilisé à 16h hebdomadaires réparties sous la responsabilité de 2 musiciens intervenants.

Les partenariats avec les acteurs associatifs ont augmenté (harmonie municipale, diverses chorales du département, diffuseurs et organisateurs d'événements culturels etc.)

Les partenariats avec la petite enfance sont confortés (interventions dans la crèche en 2010)

Les partenariats avec les acteurs politiques et culturels sont maintenus (maison de retraite, villages de l'intercommunalité du Guillestrois)

Les développements artistiques prennent de plus en plus de place ; ainsi les pratiques transversales se développent pour créer des événements culturels qui rassemblent le public intercommunal (pratique théâtre/musique, petits ensembles, ateliers de découverte des instruments, chorale et orchestre, concerts et auditions régulières sur tout le territoire couvert par la C.C.G.)

Le plan de formation des professeurs tend également vers cette tendance à se regrouper pour inventer, partager et produire (en 2010 une formation en M.A.O. a été suivie par l'équipe enseignante au sein de l'école, une formation en bureautique est prévue à l'automne 2010, une formation sur les structures sonores Baschet est programmée également à l'automne 2010)








On ne pas passer sous silence, concernant la rédaction de ce projet d'établissement l'obtention d'une subvention européenne (Alcotra/culture des hautes terres) qui va permettre à l'école de s'ouvrir d'une manière plus large sur d'autres territoires proches (Queyras), et étrangers (Italie). Cette action a démarré en Janvier 2010 pour se terminer en Janvier 2012.

Ces actions culturelles, parallèles au projet d'établissement, qui vont se mettre en place au cours de ces 2 années permettront d'ouvrir encore plus notre école sur les partenaires associatifs en matière de créations artistiques.

Les projets « Alcotra » en cours de validations porteront sur les thématiques suivantes :

- dynamiser les élèves de cycle 1 en guitare classique
- dynamiser les pédagogies musicales et l'imaginaire sonore
- dynamiser les pratiques musicales traditionnelles
- faire rencontrer les musiciens
- favoriser les échanges et la création
- approche de la scénographie du chant
- oser la musique ensemble
- mise en transversalité des pratiques artistiques

Ces thématiques seront soutenues par les actions suivantes

-  création d'une comédie musicale
-  master class guitare classique
-  créations sonores et structures Baschet
-  stage danse et musique traditionnelle
-  atelier jazz-impro-musiques actuelles
-  organisation de concerts
-  ateliers de musique d'ensemble

II. ETAT DES LIEUX et DIAGNOSTIC de L'EXISTANT

1. Etat des lieux

Le public

La volonté politique actuelle est de privilégier les enfants à l'accès aux pratiques artistiques ; les adultes peuvent s'inscrire dans la limite des places disponibles ; ainsi la quasi-totalité des cours instrumentaux sont donnés à des enfants ; le nombre important d'adultes est « absorbé » essentiellement par les pratiques collectives (Chorale, technique vocale) (voir tableau suivant).

Année 2009-2010		Pourcentages
Total inscriptions	193	<i>Certains élèves pratiquent plusieurs activités</i>
Total élèves	166	100%
Total adultes	71	42.7%
Total enfants	95	57.1%

Répartition par classe et type de classe

<i>(Certains élèves pratiquent plusieurs activités)</i>	<i>nombre d'élèves</i>	<i>type de cours</i>	<i>nombre activités</i>
clarinette	6	<i>Cours individuel</i>	1
flûte	15	<i>Cours individuel</i>	2
cuivres	12	<i>Cours individuel</i>	3
saxophone	10	<i>Cours individuel</i>	4
piano	16	<i>Cours individuel</i>	5
guitare	13	<i>Cours individuel</i>	6
batterie	7	<i>Cours individuel</i>	7
théâtre	14	<i>Cours collectif</i>	1
chorale adulte	50	<i>Cours collectif</i>	2
percussions	5	<i>Cours collectif</i>	3
éveil musical 1 ^{ère} année	10	<i>Cours collectif</i>	4
éveil musical 2 ^{ème} année	12	<i>Cours collectif</i>	5
technique vocale	23	<i>Cours semi collectif</i>	6
F.M.	1	<i>Cours collectif</i>	7
Total inscriptions	193		

L'évolution significative du nombre d'inscriptions :

2010-2011 : 203 inscriptions

2009-2010 : 193 inscriptions

2008-2009 : 130 inscriptions

2007-2008 : 103 inscriptions

2006-2007 : 65 inscriptions

2005-2006 : 69 inscriptions

Depuis 2005-2006 les classes instrumentales se sont stabilisées (nombre constant d'élèves sans augmentations d'horaires d'enseignement)

Les grandes différences remarquables sont dues essentiellement à l'ouverture de nouvelles activités (chorale en 2007/2008, éveil musical en 2008, théâtre + percussions + technique vocale en 2009)

NOTE : L'école a fonctionné de 2007 à 2010 à budget constant !

Il est à remarquer que des adultes sont inscrits sur liste d'attente, et des enfants également (notamment en théâtre et piano) ; on pourrait supposer qu'en ouvrant des heures d'enseignements pour des adultes, l'effectif

global de l'école pourrait augmenter sensiblement. Certains adultes n'ont pas été admis à la réinscription pour laisser les places aux enfants (selon le règlement intérieur validé par le conseil communautaire)

Les activités pédagogiques et leurs évolutions

L'école dispensait en 2009-2010 7 ateliers de pratiques collectives et 7 cours d'instruments individuels

En plus de ces activités, des ateliers de découverte des instruments sont proposés aux élèves d'éveil musical en deuxième année afin de les aider dans leurs choix futurs.

Une attention particulière sera portée à l'enseignement de la formation musicale, matière « pivot » à l'enseignement, toujours remise à modification pour trouver au mieux une adéquation utile, ludique et formatrice entre la pratique instrumentale et la pratique artistique de qualité pour un plus grand nombre.

Les pratiques artistiques enseignées

La transversalité des pratiques évolue chaque année avec la mise en place de groupes instrumentaux mélangeant les instrumentistes ; un lien étroit est tissé avec l'harmonie municipale puisque des musiciens jouent dans les deux structures (école et harmonie) ; l'atelier théâtre fait appel aux compétences des autres disciplines.

De nouvelles actions d'envergure vont prendre place dans l'année à venir, avec comme projet la réalisation d'un conte musical, l'organisation de rencontres inter chorales, master-class etc.

Les activités de diffusion

Les auditions « classiques » laissent peu à peu la place à des manifestations permettant l'interaction entre toutes les disciplines afin d'offrir aux acteurs et au public une plus grande richesse culturelle.

Chaque mois en moyenne il y a une audition/concert permettant à l'école de rayonner sur les villages de l'intercommunalité.

Chaque année une grande manifestation de printemps permet de mettre en scène un échantillonnage des enseignements et des pratiques artistiques.

Les ressources propres (budgets, locaux, matériels, moyens d'information)

De futurs locaux sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'installation des services de la communauté de communes du Guillestrois dans un unique lieu qui sera situé dans le centre de Guillestre.

Les dépenses de fonctionnement de l'école :

2007 = 141.372.00 €


2008 = 140.832.00 €


2009 = 136.089.95 €


2010 = 157.342.21 €


subvention du Conseil général 20.000 Euros en 2009 et 2010

Nous manquons de moyens humains et financiers pour prétendre à une communication d'excellence ; cependant la technologie contemporaine, nous permet de communiquer les informations importantes :


 par courriel,

 par le site Internet de l'école qui a été complètement remanié

 par voie de presse

 par voie radiophonique.

Ces relais fonctionnent plus ou moins correctement en fonction des périodes et événements ; il serait bien de mener une réflexion sur un détachement d'heures plus important pour les heures de détachement ainsi qu'une augmentation des heures de secrétariat (puisque les effectifs ont plus que triplé en 3 ans). Nous avons pour mémoire, 5h de secrétariat hebdomadaire en 2007-2008 puis 6h depuis l'année scolaire 2008-2009.

 **Le personnel (enseignant, administratif)**

Fonction	Personnel	Statut	Nombre heures hebdo
Direction	Jean-Jacques Larribal depuis le 01/09/2007 à mi-temps 10h hebdo.	A.S.E.A. titulaire D.U.M.I.	15h
Secrétariat	Catherine Dominique depuis le 01/09/2008	Contractuelle 10 mois	6 h
		Total heures administratif	21h
Interventions en milieu scolaire	Nicolas Bermond (depuis le 01/10/2007) Jean-Jacques Larribal (contractuel depuis du 01/09/1996 au 01/03/2004 puis Titulaire à temps complet depuis le 01/03/2004)	Contractuel 10 mois A.S.E.A. titulaire D.U.M.I.	10h15 6h
Formation musicale	Julie Chevalier (depuis le 01/09/2010)	Contractuelle 10 mois	4h30
Batterie	Kevin Bohn (depuis le 01/09/2009)	Contractuel 10 mois	4h30
Eveil musical	Nicolas Bermond (depuis le 01/09/2008)	Contractuel 10 mois	2h
Guitare classique	José-Luis Narvaez (contractuel depuis le 08/03/2004 Titulaire depuis le 01/09/2004)	A.S.E.A. titulaire D.E.	7h
Piano	Lise Poinignon (contractuelle depuis le 01/09/2010)	A.S.E.A. D.E. contractuelle 10 mois (remplaçante de Hsun Hua Garay)	8h15
Cuivres	Franck Delville (depuis le 01/09/2010)	Contractuel 10 mois	6h30
Saxophone	Céline Jehan (depuis le 01/09/2010)	Contractuelle 10 mois	9h15
Flûte	Julie Chevalier (depuis le 01/09/2009)	Contractuelle 10 mois	7h30
Clarinette	En cours de recrutement	Contrat 10 mois	3h
Percussions du monde	Nicolas Bermond (depuis le 01/09/2009)	Contractuel 10 mois	1h
Musique et nouvelles technologies	Jean-Jacques Larribal (depuis le 01/09/2004)	A.S.E.A. titulaire D.U.M.I.	2h
Chorale adulte	Jean-Jacques Larribal (depuis le 01/09/2007)	A.S.E.A. titulaire D.U.M.I.	2h
Atelier théâtre	Jean-Claude Lallaizon (depuis le 01/09/2009)	Prestataire de service payé à l'heure	2h30
Atelier de technique vocale	Barbara Blivet (depuis le 01/09/2010)	Contractuelle 10 mois	1/2h
Voix en espace	Barbara Blivet (depuis le 01/09/2010)	Contractuelle 10 mois	1h30
Accordéon	Karine Hagry-Richy	Contractuelle 10 mois	5h
Apprentissages sonores	Nicolas Bermond	Contractuel 10 mois	1h
		Total heures d'enseignement hebdo.	84h15

✚ Les partenaires structurels (éducation nationale, autres établissements, structures de création, de diffusion)

L'éducation nationale est un partenaire privilégié, depuis la création de l'activité d'intervention en milieu scolaire en septembre 1995 ; chaque année divers projets artistiques sont élaborés avec les intervenants en milieu scolaire, avec l'aval de l'inspection de l'éducation nationale de la circonscription de Briançon. Les écoles sont souvent sollicitées pour participer à des projets musicaux liés à l'école de musique ; démonstrations d'instruments, animations autour d'un thème (les structures sonores Baschet). Les séances musicales à l'école, dès la maternelle permettent à un grand nombre d'enfants de s'éveiller, de progresser et d'apprendre les bases de la musique, puis de se diriger vers l'apprentissage d'un instrument. Cette année une série de présentations d'instrument s'est organisée avec la crèche de Guillestre (chant-flûte-clarinette-guitare-saxophone-cuivres).

L'harmonie municipale de Guillestre est également un partenaire privilégié puisque le chef d'orchestre est également le professeur de cuivres de notre établissement ; ainsi l'année passée, la chorale de l'école « à travers chants », a participé à un projet départemental (chorales en harmonie) ; de plus beaucoup d'élèves jouant principalement d'un instrument à vent, rejoignent chaque année l'orchestre des petits de l'harmonie nommé « la petite lyre » et crée en 2008.

Les principaux partenaires de la diffusion artistique sur le groupement de communes sont bien évidemment les **huit communes** formant la communauté de commune du Guillestrois (St Crépin, Mont-Dauphin, Guillestre, Vars, St Clément, Réotier, Risoul, Eyglies) ; cependant peu de communes disposent de salles suffisamment adaptées pour la musique et le spectacle, aussi notre partenaire important est également la **paroisse du Guillestrois**, qui nous met à disposition les églises et chapelles pour organiser nos auditions et concerts.

L'association Aventure 05, qui gère les locaux du C.I.A.L. à Guillestre nous met à disposition sous convention, une salle pour entreposer notre piano quart de queue et y donner quelques cours de piano et de percussions du monde les mercredis.

La mairie de Guillestre nous met à disposition sous convention le cinéma de la commune pour les cours de théâtre et de technique vocale.

La mairie de St Clément nous met à disposition la salle polyvalente pour les ateliers de chorale tous les mardis soirs.

Le collège des hautes vallées de Guillestre nous met à disposition sous convention la salle de musique pour les cours de guitare les mercredis.

La radio associative « **RAM** » à Embrun est un support pour la communication, ainsi que le journal « **Le Dauphiné Libéré** » qui communique régulièrement les actions culturelles de notre école.

2. Diagnostic

✚ Comparaison entre l'offre de service de l'établissement et les besoins du territoire concerné

L'école tente chaque année d'adapter les activités face aux besoins du territoire ; besoin de lien social, problème des distances, besoin de cours de qualité mais pas de spécialisation excessive. Cette année les cours ont été dispensés sur toute la semaine, ce qui a permis à bon nombre d'élèves de pouvoir suivre les formations qui les concernaient. La chance d'avoir quelques professeurs polyvalents dans leur formation nous a permis de ne pas refuser certains élèves (en clarinette et en flûte) ; cependant les quotas d'élèves (enfants et adultes) imposés par les contraintes budgétaires, nous ont obligés à ne pas réinscrire quelques adultes en classe de piano et guitare.

Il semble se dégager une demande en musiques actuelles, émanant de quelques associations sur le territoire avec qui un partenariat pourrait être envisagé afin de consolider les effectifs de l'école et cibler ainsi la population de jeunes adultes (15/25 ans) ; en effet l'école a été sollicitée pour le prêt de salles de répétitions, de cours de guitare électrique.

✚ Adéquation entre les moyens, l'organisation et le fonctionnement interne

Les moyens pédagogiques mis en place évoluent chaque année sensiblement ; ainsi l'année 2009-2010 a permis de mettre en place des réunions régulières de concertation pédagogiques afin de mieux suivre et guider les élèves, d'échanger autour des différentes pratiques de chaque enseignant et ainsi mieux mettre en valeur les points forts, les points faibles, les améliorations à faire pour les formations enseignées (mise en place de pratiques d'ensemble

complémentaires dans les classes de flûte, saxophone, clarinette, guitare et cuivres) ; ce sont les professeurs qui organisent leurs classes en cours d'année.

La mise en place d'un secrétariat plus soutenu au niveau de la communication (on est passé de 3 h en 2004 à 6h hebdomadaires depuis 2008) : meilleure gestion des présences, absences etc.

Auparavant l'école n'avait pas cette image de sérieux qu'elle a acquise. Les parents d'élèves tâchent de prévenir lors des absences d'élèves, une communication régulière est entretenue par voie de presse, par courriel, par affichage, et la direction est ouverte au dialogue avec les usagers et l'équipe pédagogique.

Nous rappelons pour mémoire que l'école ne dispose actuellement que de 2 salles de cours, et que l'ensemble des enseignements peut être donné grâce aux divers prêts de salle sur le groupement de communes. Le projet d'installation de l'école dans les futurs locaux de la C.C.G. prévue au printemps 2011 permettra de mieux rassembler l'ensemble de l'équipe, même si l'école sollicitera probablement encore quelques locaux, notamment peut être pour les ateliers de chorale ?

Notre région à l'allure touristique et sportive nuit un peu à la culture ; en effet l'hiver l'accent est mis sur les sports de montagne (pour ne pas citer le ski), et il apparaît fortement qu'une majorité de parents d'élèves privilégie le ski à l'activité artistique (absences nombreuses, problèmes de décalage des cours etc.) ; et puis au printemps l'engouement pour une pratique artistique semble reprendre ; cette gestion est très difficile d'un point de vue humain, mais nous tâchons chaque année de nous adapter ; si l'école prend de l'ampleur, il faudra probablement que les publics fassent des choix. La multiplicité des activités que pratiquent les enfants est la même problématique !

Les cours ont fonctionné cette année 2009-2010 sur la quasi-totalité de la semaine, permettant d'étaler et de mieux gérer les locaux exigus.

Cours de piano : les deux tiers dans l'école, et un tiers dans les locaux de l'association « Aventure 05 » au C.I.A.L. centre ville de Guillestre

Atelier de technique vocale et théâtre : au cinéma de Guillestre

Atelier de chorale : salle polyvalente de Saint Clément sur Durance

Cours de flûte : salle de l'harmonie municipale de Guillestre

Cours de guitare : collège des hautes vallées

Enjeux des partenariats locaux et extra territoriaux

Comme expliqué précédemment, les partenariats continueront probablement de fonctionner, en tout cas en ce qui concerne la diffusion, puisque la future école ne disposera pas malheureusement de salle de diffusion. En effet pour les auditions, concerts et représentations, les salles permettant d'accueillir un public toujours plus nombreux, ne sont pas toujours adaptées au style de diffusion acoustique (Salles polyvalentes, Eglises).

Dans le cadre du projet franco-italien "Cultura des Hautes Terres", intégré au Plan Intégré Transfrontalier « Mont Viso : l'uomo e le territoire » (Programmation ALCOIRA 2007-2013) www.monviso.eu un partenariat est en cours de mise en place avec l'Association Culturelle Sportive et Sociale du Queyras (A.C.S.S.Q.) sur des projets d'enseignements artistiques et programmations culturelles. Ce partenariat pourrait déboucher sur une réflexion commune de mettre en place dans le futur une école inter cantonale de musique et d'arts ?

III. PERSPECTIVES

1. Fondements

Rayonnement culturel et social local, départemental à renforcer

Les enjeux artistiques existants ont permis à l'école de rayonner un peu plus loin que l'intercommunalité, et même si le règlement intérieur privilégie les inscriptions d'enfants et d'adultes de la C.C.G., les demandes extérieures affluent chaque année. Certaines demandes peuvent être honorées en fonction des places restant disponibles, mais beaucoup d'autres sont refusées.

Le lien principal avec les autres établissements d'enseignements artistiques des Hautes Alpes, pour l'instant est la signature du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (S.D.E.A. mis en place il y a 3 ans par le Centre Départemental de Musique, Danse et Théâtre : C.D.M.D.T.05) et concerne principalement l'organisation d'examens départementaux annuels, ainsi qu'une aide financière à la mobilité des enseignants (enseignants travaillant dans au moins 2 structures adhérentes à la charte du S.D.E.A.).

La création de la chorale « A travers chants » en septembre 2007 permet un rayonnement départemental. En effet la chorale a participé depuis sa création à de nombreux regroupements et concerts (Chorale des neiges à l'Argentières, Chorale du Queyras, Chorales de l'association Rions de Soleil à Châteauroux, Chorales de Kevin Oss sur le Gapençais etc.). L'engouement départemental pour cette activité a été prouvé statistiquement, et les Hautes Alpes est le département où se trouvent le plus de chorales par rapport au nombre d'habitants.

Il sera intéressant dans le futur de pouvoir mettre en place des partenariats et échanges de pratiques en montrant par exemple les futures activités pédagogiques que l'équipe se propose de créer dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement (voir plus loin).

Le projet franco-italien "Cultura des Hautes Terres", intégré au Plan Intégré Transfrontalier « Mont Viso : l'uomo e le territoire » (Programmation ALCOTRA 2007-2013) www.monviso.eu va nous permettre de tisser des liens étroits avec l'A.C.S.S.Q. (Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras) notamment en terme d'actions artistiques, en enseignements, et en programmations culturelles ; l'idée de mutualiser un fond de matériel technique est déjà en cours (sonorisation, éclairages etc.) ; les enseignements artistiques des deux structures (A.C.S.S.Q. et Ecole de musique et d'Arts du Guillestrois) pourront à moyen terme réfléchir et trouver des moyens pour se mutualiser, afin de répondre aux diverses demandes du public en la matière sur les deux territoires.

Missions à créer, confirmer, redéfinir, supprimer

La communauté de communes du Guillestrois tient à développer tout particulièrement la nouvelle mission de l'école (depuis 2007), qui est « de devenir une école d'arts », puisque une classe théâtre a été créée en 2009-2010, et que tous les projets déjà mis en place, voire les futurs, donnent une place centrale à la création artistique et non plus seulement à la musique. En effet, les musiciens apprennent non seulement la technique adaptée à leur choix d'instrument, mais aussi à travailler en transversalité avec les autres paramètres du monde du spectacle (mise en scène, éclairages, présentations, programmes éclectiques des auditions et concerts).

En ce qui concerne les musiques actuelles, aucune action n'a encore pu être véritablement engagée ; cependant il est important de remarquer que les cours de batterie sont créés depuis maintenant 10 ans, et aucun cours de basse ou de guitare électrique n'existe ; pourtant la batterie ne peut se suffire à elle-même, et c'est un instrument plutôt « actuel », qui a besoin d'être « entouré » d'esthétique rock, jazz et musiques actuelles...

Dans le cadre du projet européen un partenariat va se faire en 2010-2011 avec l'association Queyrassine « son des cimes », et notre école sera partenaire en mettant à disposition un local et du matériel de répétition pour développer un atelier de pratique collective envers des adolescents du Guillestrois pris en charge par le « secteur jeunesse » de notre communauté de communes (début des actions prévu après les vacances de Toussaint 2010).

Un partenariat avec l'association « Aix'qui ? » d'Aix en Provence soutenue par le conseil régional PACA vient de se mettre en place avec trois journées de master-class suivies de soirée « bœuf » ou « jam session » ; journées et soirées programmées sur le dernier trimestre 2010.

Est-ce que la seule mission de notre école est de former uniquement des enfants à la musique ?
Quelle place doit-on donner aux adultes désirant se former à la pratique artistique d'une activité ?

Pour exemple, la chorale elle seule a généré une nouvelle activité en 2009-2010 : la technique vocale, puis en 2010-2011 la voix en espace (atelier d'apprentissage et d'interprétation de répertoire chanté et mis en scène). Des demandes d'adultes arrivent régulièrement à l'école concernant des cours d'accordéon, batterie, piano, et guitare. Pour l'instant l'école ne peut pas répondre favorablement pour des raisons d'effectifs budgétaires. En effet, concernant la classe d'accordéon et sans aucune publicité nous avons rempli la classe (5h pour 12 élèves dont 4 enfants) ; une liste d'attente « adulte » pour des cours d'accordéon diatonique laisse apparaître une demande croissante.

Concernant les élèves adultes, il serait intéressant de créer une classe de **musique d'ensemble** afin de pouvoir accueillir entre autre, celles et ceux qui n'auraient pas eu la possibilité de s'inscrire à un cours particulier ; Cette proposition aurait l'avantage également de permettre aux élèves de l'école de s'investir d'avantage dans une dynamique de partage et d'échange musical ; Accueillir des publics nouveaux, des jeunes adultes aux retraités qui sont à la recherche d'autres musiciens sans passer par un cours individuel (par manque de temps ou par choix personnel...) mais aussi permettre aux élèves qui sont sur liste d'attente d'avoir une pratique instrumentale au sein de l'école en attendant une place en cours individuel.

Cette classe aurait pour objectif pédagogique la formation de l'oreille par l'écoute, mais aussi la construction et l'enrichissement du phrasé par des échanges avec d'autres musiciens... élargissement du répertoire et découverte de nouveaux styles ; cette classe répondrait en partie à la demande d'adultes en Formation Musicale ; de plus cette classe pourrait être en équilibre financier ?

Evolution ou restructuration internes à envisager (poste, organigramme, concertations, textes réglementaires, information)

Les cours actuels restent stabilisés en effectifs déjà inscrits, mais en augmentation sensible chaque année, par l'arrivée de nouvelles générations, liée à la création des classes d'éveil musical, puisqu'en plus des enfants extérieurs qui s'inscrivent, les élèves d'éveil (environ un dizaine tous les deux ans) veulent poursuivre avec bien évidemment l'apprentissage d'un instrument : ce qui implique qu'à court terme il faudra ouvrir des heures d'enseignements. Pour exemple la classe de flûte a été ouverte depuis 10 ans pour 6h30 : en 2009-2010 nous avions environ 13 élèves de cycle 1, mais en fait il y avait 15 flûtistes dont 2 pris charge par le professeur de saxophone ; de même il y avait 6 élèves en clarinette dont 1 était pris en charge par le prof. de saxo.

Ces quotas d'heures sont à surveiller de près pour une meilleure gestion, mais il est de fait qu'indéniablement l'école sera « victime » de son succès grandissant !




La Formation Musicale (F.M.)

C'est également le même sujet concernant les classes de formation musicales. Actuellement nous n'avons pas pu encore mettre à niveau la disparité des compétences acquises par les élèves de l'école ; en 2009-2010 nous comptons 4 classes de F.M. Seuls les élèves enfants inscrits en « parcours diplômant » sont obligés de suivre une heure de F.M. hebdomadaire. Il n'existe pas d'heure allouée à un cours spécifiquement consacré aux adultes désirant suivre un cursus diplômant.

- 15 élèves en IM1 (première année de formation musicale)
- 13 élèves en IM2 (deuxième année de formation musicale)
- 9 élèves en IM3 A (entre 3 et 4 ans de F.M.)
- 11 élèves en IM3 B (entre 3 et 6 ans de F.M.)

La constatation depuis de nombreuses années (et dans beaucoup d'établissements d'enseignement également), est de « perdre » les élèves en F.M. car, soit les classes n'ont pas de niveau homogène, soit les différences d'âges entre un enfant commençant un instrument et la F.M à 7 ans et un autre à 14 sont un barrage à la pédagogie tout simplement (un enfant de 7 ans commence à peine à écrire... la maturité d'un préadolescent ne permet pas à un professeur d'expliquer de la même manière certains éléments techniques !).

Le constat des années précédentes dans notre école est le suivant:

-  manque d'intérêt des élèves pour la F.M.
-  professeurs découragés par l'ampleur de la tâche
-  une vision rétrograde et contraignante du solfège en école de musique

L'équipe pédagogique a mené réflexions et expériences depuis 2 ans pour déterminer quels devaient être les axes et les moyens à donner à ces classes de F.M. pour ce futur projet d'établissement.

Les propositions sont les suivantes :

L'école a acquis un lot de **14 structures sonores Baschet** (<http://www.baschet.org>) dans le contexte du projet franco-italien "Cultura des Hautes Terres", intégré au Plan Intégré Transfrontalier « Mont Viso : l'uomo e le territoire » (Programmation ALCOTRA 2007-2013) www.monviso.eu"

Ces structures sonores sont un outil très intéressant, voire puissant pour la pédagogie du début de formation musicale ; en effet ces instruments ne sont pas du tout co-notés d'un point de vue de « l'inconscient collectif » (ça ne ressemble à aucun instrument connu ou reconnu, malgré trente années d'existence !) et permettent d'aborder presque tous les paramètres techniques de la musique (hauteur, pulsation, tempo, métrique, harmonie, nuances etc.) et de plus leur accès est très facile et ludique.

L'idée sera de **modifier le cursus diplômant** de notre école de la sorte :

Année 1 = 4/5 ans : éveil musical 1^{ère} année (45 minutes hebdomadaires-atelier collectif 12 enfants maxi)

Année 2 = 5/6 ans : éveil musical 2^{ème} année (45 minutes hebdomadaires-atelier collectif 12 enfants maxi + à partir du mois de janvier 30 minutes **d'éveil instrumental**)

Atelier d'éveil instrumental

En complément des séances d'éveil musical 2^{ème} année :

- cet atelier a pour but de faire découvrir les divers instruments que pourront pratiquer les élèves l'année suivante, à l'école de musique.
- il permet une approche instrumentale spécifique liée à la pratique des cuivres, bois, cordes et percussions mise en place par les professeurs de l'école en concertation avec l'intervenant musical en milieu scolaire et le directeur.
- l'atelier fonctionne (en plus du cours d'éveil musical) à partir du 2nd trimestre, 30 minutes par semaine, par groupes de 3/4 élèves.
- il permet aux élèves de faire le choix de leur 1^{er} instrument en fonction de leurs sensibilités propres et en ayant pu entendre, voir et pratiquer tous les autres.

Le conseil communautaire a validé 72 heures d'atelier d'éveil à l'instrument pour l'année 2010-2011 (6h hebdomadaires de janvier à avril 2011), et en fonction des effectifs il faudrait chaque année calculer et probablement remanier ce quota.

✚ **Année 3 et année 4 =** 6/7 ans puis 7/8 ans: c'est le début d'une longue route d'apprentissage avec le choix d'un instrument, mais c'est aussi l'âge de l'entrée en école élémentaire avec tous les apprentissages qui y sont reliés ; l'idée nouvelle est de faire de la formation musicale (formation de l'oreille aux différents paramètres de la musique et pas seulement la lecture solfégique, qui n'est qu'une infime partie des apprentissages d'un musicien ! Cette formation de l'oreille sera uniquement basée sur le ludique avec les structures sonores Baschet, mais la « lecture » classique des notes sera faite pendant ces 2 années par les professeurs d'instruments (ainsi le pianiste apprendra forcément à lire la clé de sol et la clé de fa simultanément, le flûtiste n'apprendra que la clé de sol pour commencer etc.)

L'équipe a proposé , et le conseil communautaire a validé l'action pour 2010-2011 et ce pour l'ouverture de la classe, de mettre en place une nouvelle méthode complémentaire en formation musicale, étendue sur 2 années:

« l'atelier d'apprentissage sonore ».

Atelier d'apprentissage sonore 1 et 2 (APS 1 et APS 2)

- cet atelier va aborder les différentes notions musicales comme le rythme, la mélodie, l'harmonie et les timbres ainsi que la composition et l'arrangement musical de manière ludique et récréative, se rapprochant de la musique pratiquée en milieu scolaire.
- le but 1^{er} est de donner aux élèves une « bonne oreille » c'est à dire la capacité d'écouter, de jouer un morceau de façon active en ayant une idée du tempo, de la couleur mélodique et harmonique.
- le 2^{ème} but est de développer les capacités artistiques des élèves de façon ludique autour de jeux chantés, de pièces de percussions, d'écoutes musicales et de créations sonores.

Les capacités attendues en fin de 2^{ème} année:

✚ reconnaître et pratiquer divers accords (Majeurs/mineurs/diminués/demi diminués/7 Majeures / etc...),

différents modes (Majeur/mineur/Modal/moderne/ethnique) et toutes les cellules rythmiques binaires jusqu'au débit de double croche ainsi que les cellules ternaires en débit de croche.

- ✚ Être capable d'appliquer toutes les notions abordées en utilisant des supports musicaux simple.
- ✚ Pratiquer de la composition sonore et musicale.

Cet atelier d'une heure hebdomadaire est en complément du cours individuel ou semi collectif d'instrument 1ère et 2nd année.

Vue d'ensemble de l'instrumentarium pédagogique « BASCHET »



Les quatorze structures sonores de l'instrumentarium pédagogique ont été conçues pour offrir un large éventail de timbres, mais aussi de gestes instrumentaux possibles.

La démarche pédagogique est basée sur l'écoute, elle sollicite la créativité de l'enfant et son engagement corporel global.

Année 5 et suivantes = cursus « traditionnel » de formation musicale et approximativement :

- FM1 (8/9 ans),
- FM 2 (9/10 ans)
- FM3 (10/11 ans)
- FM 4 (11/12 ans)
- FM 5 (12/13 ans)

La suite proposée serait de mettre l'élève en position de responsabilité, en construisant en partenariat avec l'équipe pédagogique un projet cohérent basé sur un « contrat » de 3 ans (de 13/14 ans à 15/16 ans) et permettant de perfectionner les bases musicales à travers l'outil informatique (M.A.O., programmation etc..) et obligation de poursuivre une pratique collective à l'école (groupe, orchestre, quatuor ; à l'instrument ou au chant)

NOTE IMPORTANTE : il est indéniable que le suivi rigoureux du tableau qui suit est difficile car très souvent les niveaux en FM et instruments se trouvent « décalés » ; le cas le plus fréquent étant l'élève en cycle 2 d'instrument et en cycle 1 de FM ! La charge difficile incombe au professeur de formation musicale qui doit en permanence veiller à ce que ces niveaux ne soient pas distendus !

Tableau prévisionnel récapitulatif du **cursus diplômant « idéal »** de base pour un élève commençant à 4/5 ans :

Le chant est obligatoire dans toutes les années de formation musicale

CURSUS F.M.	Temps atelier hebdomadaire	AGE ELEVE	CURSUS INSTRUMENT et temps hebdomadaire	CYCLE 1	CYCLE 2	Total heures de formation Hebdomadaire
Eveil musical 1 ^{ère} année	45' collectif	4/5 ans		Possibilités de passage de cycle en fonction de l'instrument	Possibilités de passage de cycle en fonction de l'instrument	45'
Eveil musical 2 ^{ème} année	45' collectif	5/6ans				45'
Atelier d'apprentissages sonores 1 ^{ère} année	1h collectif	6/7 ans	Instrument 1 ^{ère} année 20' à 30' individuel	Cycle 1 Année 1		1h20/1h30
Atelier d'apprentissages Sonores 2 ^{ème} année	1h collectif	7/8 ans	Instrument 2 ^{ème} année 20' à 30' individuel	Cycle 1 Année 2		1h20/1h30
F.M. 1 ^{ère} année	1h collectif	8/9 ans	Instrument 3 ^{ème} année 30' individuel	Cycle 1 Année 3		1h30
F.M. 2 ^{ème} année	1h collectif	9/10 ans	Instrument 4 ^{ème} année 30' individuel	Cycle 1 Année 4		1h30
F.M. 3 ^{ème} année	1h collectif	10/11 ans	Instrument 5 ^{ème} année 30' individuel	Cycle 1 Année 5		1h30
F.M. 4 ^{ème} année	1h collectif	11/12 ans	Instrument 6 ^{ème} année 30' individuel	Cycle 1 Année 6		1h30
F.M. 5 ^{ème} année + atelier de pratiques collectives obligatoire (à choisir entre le chant-l'orchestre d'harmonie-des ensembles (trio-quatuor etc.)	1h FM hebdo. + 1h30 tous les 15 jours d'ensemble	12/13 ans	Instrument 7 ^{ème} année 45' individuel		Cycle 2 année 1	1h00 + 1h30 par quinzaine

Atelier de pratique collective + M.A.O. (projet personnel)	1h30 de pratique d'ensemble Hebdo. + 1h hebdo MAO semi collectif (2 à 4 élèves)	13/14 ans	Instrument 8 ^{ème} année 45' individuel		Cycle 2 année 2	3h15
Atelier de pratique collective + M.A.O.	1h30 de pratique d'ensemble Hebdo. + 1h hebdo MAO semi collectif (2 à 4 élèves)	14/15 ans	Instrument 9 ^{ème} année 45' individuel		Cycle 2 année 3	3h15
Atelier de pratique collective + M.A.O. (projet personnel)	1h30 de pratique d'ensemble Hebdo. + 1h hebdo MAO semi collectif (2 à 4 élèves)	15/16 ans	Instrument 10 ^{ème} année 45' individuel		Cycle 2 année 4	3h15

Les pratiques collectives

La mise en place des pratiques collectives obligatoires en début de cycle 2 pourraient dans un premier temps s'organiser ainsi :

Besoins et propositions :

* cycle 2- 1^{ère} année : 1h30 par quinzaine de pratique collective (orchestre, ensemble ou chorale)

Proposition 1 : Un (ou plusieurs ?) professeur pourrait « dégager » en réorganisant le planning 1h15 par quinzaine ; ce qui impliquerait « d'enlever » du planning, 3 cours individuels (3 x ½ h) la semaine concernée ? (faire des tours de rôles ?) ; Cette solution d'attente est périlleuse dans la logistique (obligation de faire un planning rigoureux, explication d'ordre pédagogique envers le public) ; si l'élève choisit l'orchestre d'harmonie la question financière de gestion des heures ne se pose pas puisque l'harmonie municipale gère ses orchestres, mais le choix d'une solution doit être cherchée pour les élèves qui ne pratiquent pas un instrument à vent (guitare, percussions, batterie, piano).

Proposition 2 : le professeur de formation musicale organise et dirige cette séance (logistique rigoureuse et planning précis) ; ce qui implique que les élèves de FM5 (1^{ère} année de cycle2) auraient :

Semaine 1= FM

Semaine 2= pratique collective (orchestre, ensemble ou chorale)

* cycle 2-2^{ème} année : 1h15 hebdomadaire de pratique collective obligatoire

Cela implique d'ouvrir 1h15 à un professeur chargé de cette mission, et création d'un orchestre d'école qui pourrait accepter les élèves de cycle 1 (pour qui la pratique collective n'est pas obligatoire).

La création artistique au sein de l'école

Plusieurs pistes exploitables :

✚ création de projets en partenariat avec l'éducation nationale (école de musique, intervenant musical, classes d'instruments etc.). L'actualité artistique montre un certain engouement dans certaines collectivités territoriales pour les projets du type « musique à l'école » ; cependant ces projets ont prouvé quelques dérives démagogiques dans les choix des instruments proposés (ces choix portent souvent sur des instruments peu ou pas « à la mode » et ont pour but « caché » d'aider au travers du projet artistique de guider les pratiquants à s'inscrire à l'école de musique dans ces matières « proposées ») ; l'orchestre à l'école est un projet à double tranchant si l'on ne porte pas une attention particulière à la manière dont est articulée la proposition ; en effet le but de la création de toute activité artistique n'est pas d'augmenter certains effectifs, mais de véritablement essayer de donner une éducation populaire de qualité, à un plus grand nombre ; ce qui induit dans cette éducation une opportunité d'ouvrir les esprits à une meilleure compréhension des réalités sociales, et ainsi d'aider à l'épanouissement de l'individu au travers de la pratique artistique. Mais la quantité ne doit pas prendre le pas sur la qualité ; ainsi ne vaut-il pas mieux de réduire le champ d'action, quitte à ne proposer qu'une thématique (objectif) plutôt qu'un support (moyen).

En terme plus clair proposer par exemple un thème comme « les éléments », « les couleurs », « les sons », « la préservation de la planète », etc., ou bien un évènement : « le printemps des poètes », « la semaine du goût », « les droits de l'enfant » etc., et demander aux protagonistes de quels moyens ils aimeraient disposer pour aboutir à la création artistique sur un thème choisi? (de la danse, du théâtre, de la création de texte, de la musique, de la pratique instrumentale, etc.) ; la « création » serait mise en valeur et non la pratique pour la pratique elle-même ? Par ce biais on peut arriver à la transversalité des pratiques artistiques,

✚ transversalité des pratiques ; proposer régulièrement un projet en relation avec un thème (les éléments, la nature, l'improvisation, la musique contemporaine, etc.) ; ce qui déterminerait après concertation, des choix de position en terme de pédagogie pour l'équipe de l'école de musique et les partenaires associés.

L'école intercommunale de musique et d'arts du Guillestrois à travers l'énergie de l'équipe pédagogique se voudrait à l'écoute des propositions en matière de création afin de fédérer les enseignements autour de sujets communs (un style de musique, une thématique...).

Pédagogiquement il sera intéressant et formateur d'impliquer artistiquement quelques élèves de l'école ou quelques classes (FM par exemple) sur les différentes manifestations de l'école (concerts, auditions, spectacles) de la manière suivante :

- ✚ une équipe technique « son »
- ✚ une équipe technique « éclairages »
- ✚ une équipe logistique

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est régulièrement remanié pour suivre l'évolution de l'école ; il faudra revoir comme chaque année les divers articles à corriger, à préciser, à retirer, voire à ajouter. Ainsi les articles relatifs au cursus pédagogique sont à modifier en fonction des propositions énoncées plus haut.

✚ **Personnel et formations professionnelles à mettre en place**

Formation du personnel

Les enseignants de par leur fonction, sont obligatoirement soumis à l'autocritique vis-à-vis de la transmission ; en effet, s'il existe des formations initiales en pédagogie, il s'avère que la totalité du savoir-faire provient de la pratique d'enseignement avec tout ce que cela implique de remise en cause ; il y a des réussites, mais il y a aussi des échecs ; comment faire face à ces deux situations ?

Le personnel administratif en école d'art et de musique a besoin de la même manière d'avoir des formations afin d'être au plus près du public qui fréquente ce genre d'établissement et d'avoir une compréhension plus fine en matière de besoins.

Les formations humaines :

La réussite en matière artistique est une alchimie étrange, faite d'apprentissages, de travail, d'échanges, mais aussi de voies qui s'ouvrent ou non. Qui n'a jamais rencontré d'élèves reconnus « doués », d'élèves qui travaillent mais qui sont souvent en position d'échec, et qui « ratent » leurs examens ? Ces situations amènent donc forcément les pédagogues à se poser des questions fondamentales sur leurs pratiques, et rien de mieux que les stages de formation professionnelle afin d'échanger sur les savoir-faire et les théories, les pratiques de chacun au travers des approfondissements, et ainsi permettre l'épanouissement de la « voix » intérieure qui est souvent le seul guide face aux exigences de la transmission.

Les formations techniques :

Elles sont également nécessaires afin de faire face à l'évolution technologique qui « borde » en permanence les enseignements artistiques (nouvelles technologies, nouvelles pratiques instrumentales, nouveaux instruments, nouvelles esthétiques, etc.)

Besoins et propositions en cours et en personnel

Les besoins actuels suivants émergent de la population:

- une demande en musiques actuelles amplifiées (rock-jazz-fusion- etc.)
- une demande en cours d'accordéon
- une demande en musiques de tradition orale (musiques traditionnelles et danses associées)
- une demande en formation musicale pour adultes

Si la Communauté de Communes décide de répondre aux demandes en formation culturelle, il faudrait à terme prévoir une évolution de l'école de musique et d'arts en terme de budget de fonctionnement.

L'école ne peut pas se contenter de dispenser principalement des cours collectifs, et ceci pour des raisons de qualité pédagogique (le cours individuel est nécessaire pour parfaire les apprentissages).

Conscients du coût de fonctionnement de la culture, et cependant soucieux de développer l'art et la musique dans le Guillestrois, les élus de la communauté de communes du Guillestrois soutiennent l'école de musique dans son essor d'éveil et de service public ; aussi l'école se doit d'être attentive à toutes les solutions envisageables pour se développer sans toutefois trop « coûter » aux contribuables, ainsi chaque année des solutions sont imaginées sans toutefois nuire ni à la qualité des enseignements ni aux contraintes pédagogiques.

On ne peut pas résolument augmenter toutes les heures d'enseignement en fonction des demandes annuelles (phénomène de mode entre autre, ou d'identification, etc.) mais des solutions pour « résorber » et maintenir les effectifs d'une manière constante pourraient être les suivantes :

- Création d'un atelier de musique d'ensemble pour les élèves pratiquant déjà un instrument depuis plusieurs années (vu précédemment dans le chapitre « missions à créer... »)
- Adapter les cours particuliers d'instrument **en 1^{er} cycle** à 3 élèves/heure (3 x 20 minutes) ; ce qui se fait régulièrement en classe de guitare depuis 2004 (en effet la classe de guitare est très demandée tout comme la classe de piano) ; ce mode est déjà applicable par le règlement intérieur actuel (voir le règlement article 8) mais des habitudes ont été prises par certains parents d'élèves « d'exiger » 30 minutes par élève, et doucement nous essayons de faire évoluer les mentalités vers l'application de ce règlement intérieur ; cette évolution n'est pas facilitée notamment lorsque certaines années certaines disciplines ne sont pas complètes et donc les élèves bénéficient de 30 minutes chacun au lieu de 20 minutes ! La complexité vient aussi de la différence de difficultés des apprentissages selon les instruments, surtout dans les 3 premières années (il est plus facile de suivre un cours de piano pendant 30 minutes qu'un cours de trompette ou de guitare, tout au moins au début !)

**Tableau simulation des besoins d'augmentation des heures d'enseignement pour 2010-2011
avec les activités existantes (en tenant compte de la restructuration du cursus et de la formation musicale)**

Matières	Nombre d'Heures actuelles	Besoins en Nombre d'heures	Nombre de mois	Besoins en Nombre d'heures	Besoins en Nombre d'heures
Année 2009-2010		Année 2010-2011		Année 2011-2012	Année 2012-2013
Ateliers d'éveil à l'instrument					
1 Flûte- 2 Clarinette- 3 saxophone 4 guitare- 5 piano- 6 cuivres- 7 batterie	0	+ 3h30 hebdo pour 4 mois 0.30 minutes hebdo x 7 activités= 3h30	4 mois Février- Mars- Avril-Mai	3h30 hebdo	3h30 hebdo
Eveil musical Formation musicale Atelier apprentissage sonores***	6h15 hebdo	7h hebdo (+0h45 =0h30 FM+0h15 éveil	10 mois	8h00 hebdo (+1h00)	9h00 hebdo (+1h00)
Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail
Eveil musical	1h 45	2h	10 mois	2h	2h
Classes FM IM1 IM2 IM3A IM3B	4h30	4h FM1 FM2 FM3 FM4	10 mois	4h FM1 FM2 FM3 FM4	5h FM1 FM2 FM3 FM4 FM5
Création APS1	0	1h hebdo	10 mois	1h hebdo	1h hebdo
Création APS2	0	0	10 mois	1h hebdo	1h hebdo

*** Actuellement l'école dispose de 4h30 hebdomadaires en formation musicale, l'idée serait de répartir les heures ainsi

Pour 2010-2011 besoins en FM seule 5h (+2h d'éveil=7h)
 Les élèves qui commencent un instrument suivront APS1 = 1h
 La classe IM1 actuelle deviendra FM1 = 1h
 La classe IM2 actuelle deviendra FM2 = 1h
 La classe IM3A actuelle deviendra FM3 = 1h
 La classe IM3B actuelle deviendra FM4= 1h

Pour 2011-2012 besoins en FM seule 6h (+ 2h d'éveil = 8h)
 Les élèves d'éveil 2^{ème} année passeront en APS1 = 1h
 Les élèves d'APS 1 passeront en APS2 = 1h
 FM1 passent en FM2 = 1h
 FM2 passent en FM3 = 1h
 FM3 passent en FM4 = 1h
 FM4 passent en FM5 = 1h

Pour 2012-2013 besoins en FM seule 7h (+ 2h d'éveil=9h)
 Les élèves d'éveil 2^{ème} année passeront en APS1= 1h
 Les élèves d'APS 1 passent en APS2 = 1h
 Les élèves d'APS2 passent en FM1= 1h
 FM1 passent en FM2= 1h
 FM2 passent en FM3 = 1h
 FM3 passent en FM4 = 1h
 FM4 passent en FM5 = 1h

- ✚ **Partenariats à créer, modifier, consolider, supprimer ; actions favorables au rayonnement (saison, résidence d'artistes, master-class, ensembles instrumentaux professionnels ou amateurs liés à l'établissement.**

L'évolution et la place du chant au sein de l'école intercommunale de musique et d'arts du Guillestrois

Après avoir mis en place une chorale il y a 3 ans, des besoins de formation en culture vocale sont apparus, et deux ateliers de technique vocale ont vu le jour en septembre 2009.

L'école et son équipe pédagogique, soucieuse de faire évoluer les pratiques artistiques a proposé en complément de la technique vocale l'ouverture d'un atelier de mise en espace de la voix, cet atelier s'est ouvert dès la rentrée 2010-2011 et le contenu est le suivant:

Aborder en plus de l'apprentissage de technique vocale pure ; qui correspond en fait aux gammes des instrumentistes, le travail d'un répertoire vocal (chanson, air d'opéra, air d'opérette; comédie musicale ou chant liturgique...)

Permettre non seulement la mise en application des éléments de technique vocale abordés mais surtout d'ajouter une dimension musicale réelle par l'interprétation, l'expression vocale et scénique.

Le travail de mise en espace allie donc la dimension corporelle à celle de la musicalité.

Cette approche complète de l'art vocal demande un investissement total du chanteur. En effet, il part non seulement à la rencontre de sa voix mais aussi des émotions qu'il peut partager par le biais de son interprétation.

Il devient en quelque sorte un apprenti artiste capable d'exprimer sa sensibilité, sa musicalité et de vivre d'intenses moments de partages et d'échanges.

A moyen terme, l'approfondissement du travail vocal pourrait aboutir sur l'ouverture d'une classe de chant au sein de l'école intercommunale, ce qui permettrait peut être de créer en parallèle de la chorale une « troupe lyrique » ?

Ces actions engageront fortement les acteurs (professeurs et élèves) à l'interdisciplinarité au travers des futurs projets de réalisations artistiques de l'école.

Il est à noter qu'un partenariat avec les classes des bois (flute-clarinette-saxophone) serait intéressant pour les chanteurs afin de faire prendre conscience aux instrumentistes de la relation instrument à vent comme prolongement de la voix ; mettre en place ponctuellement des mini stages en voix, pour les instrumentistes ?

L'évolution et la place de la classe théâtre au sein de l'école intercommunale de musique et d'arts du Guillestrois

En 2009-2010, la classe théâtre, théoriquement limitée à un effectif de 12 élèves, a fonctionné avec 14 enfants de 10/11 ans. D'autres enfants inscrits sur une liste d'attente n'ont pu y être admis.

L'enseignement qui y a été dispensé sous forme de jeux d'expression et d'apprentissages de techniques de base a permis aux élèves (qui n'avaient aucune expérience de formation théâtrale) de :

- * Vaincre un certain nombre d'inhibitions, de se sentir moins "timide",
- * D'acquérir quelques mécanismes et postures indispensables dans le jeu théâtral (volume de la voix, articulation, maîtrise des gestes, des déplacements et des regards, etc...),
- * De participer à une création collective écrite pour eux (et adaptée à leurs compétences),
- * De mesurer avec plus de précision les contraintes et disciplines qu'imposent l'espace théâtral et le jeu collectif.

Les différences de "maturité" et de "prédispositions" entre les enfants ont pu, pendant un certain temps, constituer un frein à la création d'un esprit de groupe indispensable dans la mise en scène d'un spectacle.

Il semble donc important de constituer un (ou des) groupe(s) homogènes. Les besoins et attentes d'un enfant scolarisé en 5ième et d'un autre scolarisé en CM1 sont différents et nécessitent des enseignements différenciés.

A court terme, il serait donc souhaitable de mettre en place deux cours (deux fois deux heures hebdomadaires), selon l'âge et le niveau des enfants ou ados, pouvant répondre à leurs motivations et compétences spécifiques.

Sur la base du travail fait cette année avec les élèves et dans l'impossibilité de connaître la configuration de la (ou des) classe(s) futures, (mêmes et/ou nouveaux élèves, niveaux de compétences et d'acquisitions ?), il est difficile de prévoir une progression précise des activités et exercices. D'une manière générale, les notions suivantes seront toujours travaillées : maîtrise de l'espace, voix, articulation, exercices d'improvisation, travail sur des textes, maîtrise de la gestuelle, travail sur l'imaginaire, notions de mise en scène, etc. ...

Par ailleurs, un des objectifs de cette classe théâtre est de "se fondre" dans l'activité de l'école et de travailler le plus possible en lien avec les autres actions (musicales) de l'école. Cet objectif, malgré les "réticences" et les habitudes professionnelles des professeurs doit être réaffirmé et poursuivi à travers des actions communes débouchant sur des spectacles de plus ou moins grande importance.

La place des musiques actuelles et des musiques traditionnelles

Il n'existe pas actuellement de secteur dans ces deux domaines esthétiques, et c'est un manque pour la répartition de la culture musicale et artistique sur notre intercommunalité ; n'est-elle pas empreinte « d'ancien » (porteur de la tradition linguistique, culturelle et musicale de langue d'oc ?) et de « nouveau » avec la rapidité de diffusion que nous apporte l'informatique et Internet (nouvelles influences musicales mondiales).

Une première étape est de recenser les besoins en matière de musiques actuelles (musiques contemporaines populaires et amplifiées) et musiques traditionnelles (musiques populaires principalement de tradition orale et rattachées à des coutumes de villages, villes, cantons, régions, pays etc.).

Le recensement en musiques actuelles s'effectue dès le premier trimestre de rentrée scolaire 2010-2011 en partenariat avec l'association « AIX'QUI ? » avec qui nous avons pour projet de mettre en place trois master-class suivies de « jam » ou « boeuf » (improvisations entre musiciens) ; cette association effectue cette année 2010 des actions en faveur du développement et du soutien aux musiques actuelles dans le secteur nord département des Hautes Alpes (mise en place des classes eu'rock) ; elle est autonome dans son mode de fonctionnement, et le partenariat nécessitera de la part de la collectivité uniquement une aide de soutien logistique.

En ce qui concerne les musiques traditionnelles, le projet franco-italien "Culture des Hautes Terres", intégré au Plan Intégré Transfrontalier « Mont Viso : l'uomo e le territoire » (Programmation ALCOTRA 2007-2013) www.monviso.eu va permettre de mettre en place des actions dans ce sens, notamment avec l'organisation d'un stage de musique traditionnelle pour instruments et pour danseurs courant 2011. Pourrait-on imaginer qu'à l'issue de ces actions un recensement en musiques et danses traditionnelles soit effectué ?

Pour mémoire, nous avons deux élèves en cor des Alpes et notre professeur actuel de la classe de cuivres est compétent pour l'apprentissage de cet instrument !

Note : Un D.E. (Diplôme d'Enseignement) de musiques traditionnelles et un D.E. de musiques actuelles existent depuis plusieurs années et certains conservatoires l'enseignent depuis longtemps. Ce qui implique donc que ces matières peuvent être diplômantes !

D'autres enseignements artistiques ?

Dans le maintien et la volonté de créer véritablement une école d'arts, l'idée de créer d'autres classes d'apprentissages est nécessaire. Après une observation du territoire (au sens départemental), il apparaît que certains enseignements n'existent pas ou peu, à savoir :

- Musiques actuelles (rock-jazz etc.) (association E.M.A. « Embrun Musiques Actuelles » à Embrun et l' école associative « Impulse » à Gap)
- Accordéon (Tallard)
- Danse traditionnelle (une association de danse Africaine sur le Guillestrois/Embrunnais)
- Atelier de pratique d'ensemble « musiques traditionnelles »
- Arts visuels et graphiques (?)

Nous avons traité auparavant des musiques actuelles et de l'accordéon, en ce qui concerne les danses traditionnelles et les arts visuels et graphiques, des partenariats pourraient voir le jour de la manière suivante :

DANSES TRADITIONNELLES

Elles sont indissociables d'une classe de musique traditionnelle ; en effet les musiques traditionnelles ont souvent pour vocation de « faire danser », donc la danse aurait toute sa place.

On entend souvent par danse traditionnelle, les danses Européennes (gigue, bourrée, valse etc.) ; l'idée serait d'élargir ces enseignements aux danses suivantes :

- Europe de l'est : rythmiques et styles profondément originaux
- Extra Européennes: danse Africaine, danses d'Américaine latine etc.

Les partenariats pourraient s'effectuer ainsi :

- proposer des cycles d'apprentissages ; le nombre de séances et la planification seraient à déterminer avec des intervenants différents, voire spécialisés dans certaines danses (la salsa, le tango, la danse Indienne etc.) ; on pourrait travailler sous forme de prestations ; un trimestre sur la danse Indienne, un autre sur la salsa, un autre sur la samba ? (etc.)

Ces actions permettraient forcément de travailler en transversalité avec la classe de musiques traditionnelles.

Il est important qu'une place particulière puisse être donnée également au patrimoine de notre tradition occitane, voire départementale ?

ATELIER DE MUSIQUES TRADITIONNELLES

Avec la particularité de notre professeur de cuivres nous avons pu accepter en 2009-2010 2 élèves en cor des Alpes ; nous pourrions imaginer en parallèle avec l'atelier de danses traditionnelles, mettre en place un atelier de musique d'ensemble constitué de musiciens pratiquant les musiques traditionnelles (accordéon, guitare, violon, chant, cor des Alpes, percussions etc.). Il existe dans le département des professeurs diplômés dans ce registre, et un public musicien existe déjà dans le Queyras.

ARTS VISUELS ET GRAPHIQUES

A l'heure du numérique, de l'informatique il est indéniable que l'enseignement des arts graphiques (même s'il existe d'une manière classique sous forme associative sur notre territoire), se doit d'évoluer avec les nouvelles technologies.

On peut imaginer tout comme pour les danses traditionnelles de créer des partenariats avec des artistes, peut-être sous forme de « résidence » ? Ou bien avec des calendriers trimestriels, semestriels, annuels, proposer des formations avec ces supports puissants que sont la vidéo numérique, les lasers (développement du 3D et des hologrammes), les ordinateurs, et en règle générale l'interaction que permettent les technologies numériques (transversalité son/image/spectacle).

NOTE : En ce qui concerne ces propositions de nouveaux enseignements artistiques, il faudra prévoir des locaux adéquats (salle de danse, studio numérique et salle spacieuse et lumineuse pour les arts graphiques).

Comparaison de l'évolution et propositions en heures d'enseignements sur 5 ans

	<u>2009-2010</u>	<u>2010-2011</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>	<u>2014-2015</u>
Cursus classique et diplômant						
Guitare Classique	6h30 <u>13 élèves</u> 1h atelier	6h30 <u>13 élèves</u> 1h atelier	6h30 <u>13 élèves</u> 1h atelier	7h00 <u>14 élèves</u> 1h atelier	7h00 <u>14 élèves</u> 1h atelier	7h00 <u>14 élèves</u> 1h atelier
Classe des bois						
Classe 1 Flûte et Clarinette (Julie Chevalier)	9h30 13 Flûtes 6h30 6 Clarinettes 3h00 <u>9h30 19 élèves</u>	9h30 18 flûtes 1 clarinette <u>9h30 19 élèves</u>	9h30 19 flûtes <u>9h30 19 élèves</u>	11h00 20 flûtes 1h atelier <u>11h 20 élèves</u>	11h00 20 flûtes <u>11h 20 élèves</u>	11h00 20 flûtes <u>11h 20 élèves</u>
Classe 2 Saxophone – flûte clarinette (Nicolas Dejean)	9h15 2 Flûtes 1 Clarinette 10 Saxophones Dont 2h atelier <u>9h15 13 élèves</u>	9h30 2 Flûtes 6 Clarinettes 8 Saxophones 1h15 d'atelier <u>9h15 16 élèves</u>	9h30 2 Flûtes 6 Clarinettes 8 Saxophones 1h15 d'atelier <u>9h15 16 élèves</u>	9h30 6 Clarinettes 10 Saxophones 1h15 d'atelier <u>9h30 16 élèves</u>	10h00 7 Clarinettes 10 Saxophones 1h30 d'atelier ou cycle 2 <u>9h30 17 élèves</u>	10h00 7 Clarinettes 11 Saxophones 1h30 d'atelier ou cycle 2 <u>10h 18 élèves</u>
Total heures bois :	18h45	18h45	18h45	19h30	19h30	21h00
Batterie	4h30 <u>7 élèves</u> 1h atelier	4h30 <u>9 élèves</u>	5h00 <u>10 élèves</u>	6h00 <u>10 élèves</u> 1h atelier	6h00 <u>10 élèves</u> 1h atelier ou cycle 2	6h00 <u>10 élèves</u> 1h atelier ou cycle 2
Piano	8h15 <u>16 élèves</u>	8h15 <u>16 élèves</u>	8h15 <u>16 élèves</u>	8h15 <u>16 élèves</u>	8h45 <u>16 élèves (dont 3 en cycle 2 ?)</u>	8h45 <u>16 élèves (dont 3 en cycle 2 ?)</u>
Cuivres	6h30 <u>12 élèves</u>	6h30 <u>12 élèves</u>	6h30 <u>12 élèves</u>	7h00 <u>12 élèves</u>	7h00 <u>12 élèves</u> 1h atelier	7h00 <u>12 élèves</u> 1h atelier
Total effectif cours individuels	80 élèves	85 élèves	86 élèves	88 élèves	89 élèves	90 élèves
Formation musicale, Eveil musical, éveil à l'instrument et A.P.S.	6h30 2 classes d'éveil 4 classes de FM	7h00 / 7h30 2 classes d'éveil 4 classes de FM 1 atelier d'éveil à l'instrument (4 mois) 1 classe d'APS	8h / 8h30 2 classes d'éveil 4 classes de FM 1 atelier d'éveil à l'instrument (4 mois) 2 classes d'APS	8h / 8h30 2 classes d'éveil 4 classes de FM 1 atelier d'éveil à l'instrument (4 mois) 2 classes d'APS	9h / 9h30 2 classes d'éveil 5 classes de FM 1 atelier d'éveil à l'instrument (4 mois) 2 classes APS	9h / 9h30 2 classes d'éveil 5 classes de FM 1 atelier d'éveil à l'instrument (4 mois) 2 classes APS
Ateliers collectifs non diplômants						
Musique et nouvelles technologies	2h00	2h00	2h00	3h00 <u>6 élèves</u>	3h00 <u>6 élèves</u>	4h00 <u>8 élèves</u>
Interventions en milieu	16h15	16h15	16h15	17h00	18h00	20h

scolaire						
Chorale	2h00 <u>50 choristes</u>	2h00 <u>50 choristes</u>	2h00 <u>50 choristes</u>	2h00 <u>50 choristes</u>	2h00 <u>60 choristes</u>	2h00 <u>60 choristes</u>
(suite du tableau)	<u>2009-2010</u>	<u>2010-2011</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>	<u>2014-2015</u>
Eveil musical 1 et 2	1h45 <u>23 élèves</u>	2h00 <u>23 élèves</u>	2h00 <u>23 élèves</u>	2h00 <u>23 élèves</u>	2h00 <u>23 élèves</u>	2h00 <u>23 élèves</u>
Percussions du monde (réf. page 28)	1h00 <u>5 élèves</u>	1h00 <u>6 élèves</u>	1h <u>7 élèves</u>	1h <u>8 élèves</u>	1h30 <u>10 élèves</u>	1h30 <u>10 élèves</u>
Prestataires actuels						
Théâtre (réf. Pages 20, 29)	2h30 <u>14 élèves</u>	2h30	2h30	4h30 20 élèves au total Création d'une classe supplémentaire	4h30 <u>20 élèves</u>	4h30 <u>20 élèves</u>
Technique vocale puis mise en espace vocal (réf. Pages 20, 29)	2h00 Technique vocale <u>21 élèves</u>	2h00 1 atelier Voix et mise en espace <u>14 élèves</u>	2h00 1 atelier Voix et mise en espace <u>14 élèves</u>	4h00 2 ateliers Voix et mise en espace <u>20 élèves</u>	4h00 2 ateliers Voix et mise en espace <u>20 élèves</u>	4h00 2 ateliers Voix et mise en espace <u>20 élèves</u>
Simulation Nouveaux cours et nouvelles activités						
Chant			1h00 <u>3 élèves</u>	1h00 <u>3 élèves</u>	2h00 <u>6 élèves</u>	3h00 <u>9 élèves</u>
Accordéon (réf. page 11)		3h <u>6 élèves</u>	3h30 <u>7 élèves</u>	4h00 <u>8 élèves</u>	5h00 <u>10 élèves</u>	6h00 <u>12 élèves</u>
Chant (réf. Pages 20 29)				2h <u>4 élèves</u>	3h <u>6 élèves</u>	4h <u>8 élèves</u>
Atelier de découverte des musiques actuelles (ref. page 28)		2h <u>5 élèves</u>	2h <u>5 élèves</u>	2h <u>5 élèves</u>	2h <u>5 élèves</u>	2h <u>5 élèves</u>
Atelier de pratique des musiques actuelles. (ref. page 29) (musiciens non débutants)			2h <u>5 élèves</u>	2h <u>5 élèves</u>	2h <u>5 élèves</u>	2h <u>5 élèves</u>
Guitare électrique et moderne (réf. P 11, 28)			2h <u>4 élèves</u>	3h <u>6 élèves</u>	3h <u>6 élèves</u>	4h <u>8 élèves</u>
Basse électrique (réf. P 11, 28)			2h <u>4 élèves</u>	3h <u>6 élèves</u>	3h <u>6 élèves</u>	4h <u>8 élèves</u>
Danses traditionnelles (réf. P.22, 29)			2h00 <u>10 élèves</u>	2h00 <u>15 élèves</u>	2h00 <u>15 élèves</u>	2h00 <u>20 élèves</u>
Atelier de musiques traditionnelles			2h00 <u>10 élèves</u>	2h00 <u>10 élèves</u>	2h00 <u>10 élèves</u>	2h00 <u>10 élèves</u>

(réf. P 11,21 20)						
Arts graphiques et visuels (réf. page 22)					2h00 5 élèves	2h00 5 élèves
Atelier de musique d'ensemble (réf. P 18)			1h30 10 élèves	1h30 10 élèves	1h30 10 élèves	1h30 10 élèves
	Total inscriptions 2010					Total inscriptions 2015
	193					331 (+138)

NOTE IMPORTANTE :

L'école a la chance cette année d'avoir deux professeurs polyvalents pour **le cycle 1 en classe de bois** (clarinette-saxophone-flûte) ; cependant la répartition des élèves s'est faite cette année et probablement l'année prochaine pour répondre favorablement à un **maximum de public**, mais à court terme (2 ans maximum) il faudra réactualiser les répartitions des heures d'enseignement afin d'avoir des classes plus homogènes, à savoir:

- * une classe de clarinette (qui a été réduite de 3h30 à la rentrée 2008)
- * une classe de flûtes
- * une classe de saxophones

Besoins en locaux internes et externes (cours, répétitions, spectacles), matériels et autres outils de logistique (entretien du matériel, prêt, locations etc.)

Besoins en locaux internes et externes

Avant même que les futurs locaux ne soient créés, plusieurs demandes sont arrivées concernant notamment des besoins en locaux de répétitions. Il sera prévu dans la future école une salle qui « pourrait » être mise à disposition sous forme de prêt, location sous convention à des groupes musicaux, cependant la direction attend de laisser débiter les activités dans ces nouvelles salles avant de déterminer si les éventuels prêts pourraient être pérennisés ; en effet nous ne savons pas encore si l'espace alloué aux futurs locaux sera suffisant pour contenir les diverses activités de l'école.

Une salle de diffusion (d'environ 300/400 personnes) sera incontournable dans les cinq années à venir, sous peine de voir partir vers d'autres communes les diffusions et les créations culturelles du Guillestrois.

Le matériel

L'école dispose actuellement du matériel suivant :

Le matériel mis en prêt :

6 Clarinettes : (achat en 2000)

1 clarinette basse

5 clarinettes

4 Saxophones : (achat entre 2001 et 2004)

1 saxophone baryton

1 saxophone ténor

2 saxo alto

4 Flûtes traversières : (achat entre 2000 et 2002)

1 trompette (achat 2000)

1 cor d 'harmonie (achat en 2006)

1 cornet (achat en 2004)

2 tubas (achat en 2001)

Le matériel pédagogique :

Batterie : (achat entre 2007 et 2009)

2 batteries d'étude

Guitares : (achat en 2002)

1 guitare classique équipée avec micro

1 guitare électrique

Claviers acoustiques (achat en 2000) :

2 pianos droits

1 piano quart de queue (stocké dans le local du C.I.A.L.)

Claviers numériques :

1 synthétiseur (achat en 2000)

1 clavier piano touches lourdes KORG (achat en 2009)

1 clavier piano YAMAHA clavinova (achat en 2000)

Percussions : (achat en 2009)

Malle de percussion dites « pédagogiques » pour éveil musical

Divers : (achat en 2000)

1 ampli guitare

Studio MAO : (achat entre 1997 et 2006)

1 console de mixage

1 expandeur

1 clavier « maître »

1 ordinateur

1 carte son externe

1 préamplificateur

2 micros statiques généraux

1 micro statique spécial voix

4 micros de scène

Câblage

Nous avons pu lister le matériel car il est infime par rapport aux besoins que l'école nécessitera si elle se développe. En regardant les dates d'achat il est à remarquer que la grande partie du matériel a déjà 10 ans !

Il faut prévoir chaque année dans le budget de fonctionnement une somme pour investissement en matériel (ajout de matériel et renouvellement du parc instrumental), ainsi qu'un budget pour l'entretien (retamponnage des instruments à vent, accords des pianos, réglage des guitares etc.)

2. Actions et stratégies de mise en œuvre et outils d'évaluation

Les différentes étapes de l'échéancier de mise en œuvre du projet

Année 1 Septembre 2010-Septembre 2011

Le projet franco-italien "Cultura des Hautes Terres" sera dans un premier temps le guide « phare » de ce projet d'établissement, et ce jusqu'en septembre 2011 :

- En terme de moyens matériels: une section comptable en « investissement » va permettre à l'école de créer de nouvelles actions pédagogiques vues précédemment (achat des structures sonores Baschet), de mettre en place des manifestations plus artistiques (achat de matériel de sonorisation, d'éclairage etc.)
- En terme de moyens humains : le réseau qui est en train de se créer avec les associations culturelles du territoire ne pourra qu'aider à la mise en place d'actions culturelles partenariales.
- Les actions qui vont être « pilotes » dans ce cadre permettront de recenser au plus près les demandes du public en matière de culture artistique.

Il y aura au cours de cette année de nombreuses réalisations (8 actions au total où l'école est impliquée) qui permettront de tester de nouvelles actions (conte musical, master-class, concerts, rencontres de musiciens professionnels, rencontres de chorales, stages de voix etc.)

Création de nouvelles activités : accordéon

Année 2 Septembre 2011-Septembre 2012

Cette année pourrait être la période pour :


 Consolider les classes :

« **théâtre** » après avoir réalisé un conte musical en 2011, l'engouement des « acteurs » pourrait être renforcé, voire tenter de nouvelles inscriptions ?

« **voix en espace** » avec un développement de projets vocaux en partenariat avec d'autres classes de l'école (piano, guitare, qui sont les instruments privilégiés pour l'accompagnement vocal)

« **percussions du monde** » par la mise en place d'un projet ou de projets spécifiques pas seulement tournés sur la classe elle-même (partenariat avec des projets d'écoles de l'éducation nationale par exemple, ou alors avec la classe théâtre, voire la chorale adulte, etc..)

« **Formation musicale** » par le passage des élèves aux ateliers de pratique sonores (Baschet), il faudra créer une seconde classe A.P.S. (Atelier de pratiques sonores 2) qui absorbera les élèves « pilotes » qui auront suivi les ateliers A.P.S.1 en 2010-2011

 Créer de nouvelles activités :

- « **musiques actuelles** » au travers soit d'un atelier de pratique collective (musique en groupe), soit de cours individuels en guitare électrique et basse ? soit les deux en partenariat, ce qui serait bien évidemment l'idéal. En amont de cet atelier une proposition a été faite par l'association « son des cimes » (localisée dans le Queyras) et dans le cadre du projet Européen « Cultura des hautes terres » : mettre en place un atelier de découverte des principaux instruments de musique liés aux musiques actuelles : basse, guitare, batterie, claviers ; l'école de musique par convention va mettre une salle équipée en matériel à disposition de l'association qui animerait cet atelier à raison d'une session hebdomadaire les vendredis soirs et qui paierait un intervenant. Ce partenariat se fera également avec le secteur « Jeunesse » de la Communauté de Communes du Guillestrois.
- « **voix** » création de cours de chants

Année 3 Septembre 2012-Septembre 2013

Elle pourra être une année de pré bilan afin de rééquilibrer le projet d'établissement. Cette pré évaluation pourra certainement permettre à l'équipe d'orienter :

- les actions d'une manière encore plus directe et plus efficace (quels buts, objectifs en terme de pédagogie et de réalisations)

- l'organisation pédagogique plus fine et pertinente (remise en réflexion des moyens et objectifs d'éducation artistique)

- Mettre en place un ou plusieurs projets transversaux sur année 3 et année 4 (au sein de l'école et avec d'autres partenaires associatifs culturels)

- Envisager la création d'une activité « Danse traditionnelle » (voir page 20); cette idée vient de l'observation du territoire : il n'existe aucune école du département qui enseigne cette activité; il existe par contre de la danse contemporaine et classique (Gap-Embrun-Briançon)

L'année 4 Septembre 2013-Septembre 2014

Elle permettra de pérenniser les actions engagées tant du point de vue fonctionnel de l'école que du point de vue des projets de réalisations. Peut être que de nouvelles demandes émaneront de la population et il aura fallu songer à y répondre.

L'année 5 Septembre 2014-Septembre 2015

Dernière année de réalisation du projet d'établissement, elle devra être celle de l'affirmation des choix précédents ; c'est l'année pour prendre les moyens de réflexion afin d'établir un bilan constructif pour l'avenir ; quels enseignements, pour quel(s) public(s) ?

Les outils de formalisation (conventions d'objectifs, conventions de partenariats, de mise en réseau...)

Concernant l'activité « théâtre » :

L'implication de la compagnie "Le Théâtre du Hasard" (qui travaille à la fois sur le Guillestrois et sur Briançon) (mise à disposition de projecteurs de scène, de micros et sono, de structures scéniques, implication éventuelle de comédiens de la compagnie dans des productions mises en place et pilotées par l'école intercommunale de musique et d'arts du Guillestrois) **nécessiterait la rédaction d'une convention entre cette compagnie et la Communauté de communes du Guillestrois**. Cette convention pourrait définir plus précisément le type d'aides (formation, matériel, etc.) que pourrait apporter le Théâtre du Hasard et les contreparties dont il pourrait bénéficier.

Concernant l'activité « mise en espace de la voix » :

Le partenariat mis en place cette année 2009-2010 avec un professeur de technique vocale en tant que prestataire libérale, pourrait aboutir l'année prochaine à un partenariat avec l'association ENVOLI05 (*mouvement d'éducation populaire par la création d'événements culturels, l'animation d'ateliers polyphoniques, l'apprentissage de techniques spécifiques aux métiers du spectacle notamment dans le domaine du développement de la voix*), et pourquoi pas ne pas imaginer également la rédaction d'une convention entre cette association et la C.C.G. ?

Concernant l'activité « musiques actuelles » :

Le partenariat avec l'association « son des cimes » permettra dans un premier temps de cibler un public pré-adolescent voire adolescent (élèves du collège ?) et d'évaluer la demande en musiques actuelles, qui permettrait probablement de mettre ensuite en place un atelier pour musiciens plus confirmés, voire adultes ?

Les journées « master class » suivies de soirées « bœuf » avec l'association « AIX'QUI ? » (réf. page 19) programmées dès l'automne 2010 vont permettre également de cerner les besoins éventuels en musiques actuelles. Le conseil régional soutient très fortement les actions envers ce domaine, et les partenariats avec les structures d'enseignements artistiques.

✚ Les moyens et les dispositifs d'information des publics et des partenaires

Les moyens actuels mis en place pour la communication et l'information du public sont :

- l'affichage interne
- le courriel
- le téléphone
- la presse
- la radio

Ces dispositifs restent complémentaires mais aucun d'eux n'est complètement satisfaisant ; en effet :

- le téléphone n'est utilisable qu'en cas de manière urgente (longueur de l'opération et coût)
- les locaux actuels ne disposent pas d'espaces adéquats pour un affichage visible de tous (les salles d'enseignements n'étant pas regroupées au sein d'un même bâtiment) ,
- le courriel ne va pas forcément être réceptionné voire lu et conservé
- la presse n'est pas achetée par tout le monde
- les radios ne sont pas forcément écoutées régulièrement

Les dispositifs utilisés restent la communication humaine, le dialogue et les rencontres. Une attention particulière est donnée à l'accueil du public, et l'équipe essaie de répondre au plus prêt aux demandes sans toutefois déroger au règlement intérieur.

✚ Les outils du suivi des élèves, et l'état de leur devenir

Conditions d'accès aux différentes matières enseignées:

* Nouveaux élèves débutants : Les élèves peuvent commencer l'étude de l'instrument dès l'âge de 6/7 ans après entretien avec le professeur et en fonction des places disponibles.

* Nouveaux élèves non débutants : Pas d'âge limite, cependant lorsqu'il n'est pas possible d'accueillir tous les élèves, la priorité est donnée aux enfants. L'élève qui souhaite commencer l'étude d'un 2^{ème} instrument n'est pas prioritaire. Les adultes ne sont admis que dans la limite des places disponibles.

* Pratiques collectives : Les élèves sont tenus de participer aux différents ensembles de l'école dès lors qu'ils ont été désignés par leur professeur.

* Diffusion musicale : Les élèves pourront régulièrement présenter leur travail dans le cadre d'auditions intra & extra-muros organisées par l'Ecole de Musique et d'Arts.

* Cursus d'études diplômant : Le cursus se déroule en 2 cycles d'études. Le passage d'un cycle à l'autre se fait sur examen départemental. A l'intérieur de chaque cycle, les auditions et spectacles divers témoignent du travail et font partie du contrôle continu

Objectifs et contenus par matière :

Guitare : Proposition d'une pratique musicale par la découverte et la pratique de la guitare classique, ses répertoires (de la Renaissance à nos jours), ses techniques : ouverture sur les styles traditionnels ou actuels concernant la guitare (flamenco, musiques latino-américaines, folk, blues, rock, jazz, chanson...). De l'initiation au perfectionnement instrumental et musical. Cours individuels et collectifs, musique d'ensemble, travail de pupitre, déchiffrage instrumental, initiation à l'improvisation.

Théâtre : maîtrise de l'espace, voix, articulation, exercices d'improvisation, travail sur des textes, maîtrise de la gestuelle, travail sur l'imaginaire, notions de mise en scène.

Voix en espace : Aborder en plus de l'apprentissage de technique vocale pure ; qui correspond en fait aux gammes des instrumentistes, le travail d'un répertoire vocal (chanson, air d'opéra, air d'opérette; comédie musicale ou chant liturgique...)

Permettre non seulement la mise en application des éléments de technique vocale abordés mais surtout d'ajouter une dimension musicale réelle par l'interprétation, l'expression vocale et scénique.

Le travail de mise en espace allie donc la dimension corporelle à celle de la musicalité.

Bois (flûte-clarinette- saxophone) :

Aborder l'instrument d'abord par la maîtrise du son (travail sur la respiration, l'embouchure) ce qui permettra ensuite d'aborder, avec la connaissance des notes, gammes arpèges, etc. une expression musicale

maîtrisée, dans tous les styles existant (du classique au jazz...). Ceci afin d'atteindre une autonomie de l'apprenant, qui pourra s'extérioriser dans la pratique de l'improvisation et de la musique d'ensemble (écoute et ouverture aux autres).

Travail en cours individuels des techniques propres à chaque instrument, à travers les différentes époques de l'histoire de la musique (musique ancienne à musique contemporaine, et actuelle) mais aussi improvisation, musiques du monde... création de divers ensembles tout au long de l'année mettant en scène petits et grands, en interaction avec les autres classes d'instrument.

Formation musicale :

Accompagner la pratique instrumentale par des notions fondamentales théoriques de formation musicale. Mettre un point fort sur la lecture de rythme et de note, base d'une meilleure liberté d'expression avec son instrument, et ouvrir la culture musicale à différents styles : musique ancienne, contemporaine, actuelle et du monde

Cuivres (trompette-cor-tuba-trombone):

Comment et avec quels moyens développer une classe pluridisciplinaire de cuivres afin de relancer la pratique de ces instruments qui disparaissent dans le département ?

L'harmonie municipale de Guillestre semble avoir comme projet de mettre en place cette activité. Les élèves bénéficieraient d'un apprentissage adapté à chacun, lié à une pratique d'ensemble qui déboucherait sur la création d'un grand ensemble de cuivres qui aura pour mission de promouvoir la pratique des cuivres en se produisant en concert.

Le programme abordé devra toucher un public très divers, des enfants aux adultes, de la musique ancienne à la musique actuelle, en créant des ponts avec d'autres classes ou d'autres ensembles existants.

Atelier de percussions d'apprentissage oral:

Cet atelier permet d'aborder la musique de manière instinctive à l'aide des percussions ; les apprentissages se font simplement à travers l'oralité et l'écoute. Au cours de l'année les élèves jouent de différentes percussions principalement d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique du sud, et apprennent les techniques spécifiques liées à chaque type d'instrument.

Atelier de Pratiques sonores :

Cet atelier qui pourrait être créé en 2010-2011 abordera les différentes notions musicales comme le rythme, la mélodie, l'harmonie et les timbres ainsi que la composition et l'arrangement musical de manière ludique et récréative, se rapprochant de la musique pratiquée en milieu scolaire.

- le 1^{er} but est de donner aux élèves une « bonne oreille » c'est à dire la capacité d'écouter, de jouer un morceau de façon active en ayant une idée du tempo, de la couleur mélodique et harmonique.

- le 2^{ème} but est de développer les capacités artistiques des élèves de façon ludique autour de jeux chantés, de pièces de percussions, d'écoutes musicales et de créations sonores.

Eveil musical :

L'éveil musical permet de découvrir, d'apprendre à aimer la musique en partageant des moments de jeux interactifs où l'écoute est au centre des préoccupations de l'enseignant ; apprentissages de comptines, de chansons, et un travail avec des « petites » percussions permettent ainsi :

- un travail sur la mémoire auditive et gestuelle
- un travail sur la psychomotricité
- écoute et reproduction de mélodies, de rythmes
- travail sur l'imaginaire et l'improvisation musicale

Batterie :

Développer les effectifs de la classe de Batterie au sein de l'école de musique de Guillestre. Les apprentis batteurs aborderont les fondamentaux : Technique de caisse claire, exercices d'indépendance, solfège, travail du groove et de l'improvisation, étude de morceaux, développement à la création et à l'écriture.

Piano :

Travail et apprentissages axés sur l'écoute harmonique, développer le sens de l'interprétation et du phrasé à travers un répertoire éclectique allant du classique aux musiques actuelles.

Les processus de l'évaluation de l'action, de ses effets, de l'évolution du territoire par étape permettant les réajustements nécessaires en fin d'exercice (publics, pratiques, partenariats, actions)

L'évaluation de l'action se fera par :

- le maintien des postes de professeurs et des matières enseignées
- la pérennité des postes d'enseignement, par l'augmentation du volume horaire des postes actuels (arriver à proposer des postes d'enseignements au minima à mi-temps 10h/hebdomadaires, voire à temps complet) ; cette confirmation des postes d'enseignements est la base de la réussite ; qui dit stabiliser les emplois dit stabiliser les inscriptions ; les élèves viennent s'inscrire dans cette école parce qu'il y a tel ou tel professeur ; les professeurs donnent plus de leur énergie s'ils sont valorisés dans leurs fonctions et dans leurs statuts ; ce qui induit une qualité accrue des enseignements !
- le maintien voire l'augmentation des effectifs d'inscriptions actuels.
- la création ou non, ainsi que les innovations ou non des actions proposées au cours des 5 années de ce projet; une école est une entité qui vit, donc qui doit évoluer ; à partir de ce concept, on peut imaginer que rien n'est figé et donc tout doit être mouvant et évolutif, surtout en ce qui concerne la pédagogie; nous ne sommes pas un « conservatoire » qui, comme son nom l'indique justement, est là pour « conserver » ; nous sommes une école de musique et d'arts, en zone rurale et en montagne ; ce qui implique adapter nos actions aux besoins, aux moyens financiers et humains, mais surtout ne jamais arrêter de « rêver » à travers des projets nouveaux !

Bien entendu en fin d'exercice, il faudra faire un bilan détaillé des propositions soumises dans ce document ; lister les actions et leurs analyses.

La principale vision que l'on puisse avoir au cours du projet et bien évidemment lorsque nous arriverons au terme de l'exercice en septembre 2015, est la qualité des enseignements et l'intérêt qu'il aura produit, la réussite culturelle qu'il aura provoquée et l'éducation qu'il induira par la suite ; cette vision pourrait nous permettre au bout de ces cinq années de définir et de tendre peut être vers une école de musique inter cantonale en partenariat avec le Queyras ? Pourquoi ? Parce que la démographie dans nos régions montagneuses ne se développe pas aussi vite que dans les plaines ; parce que la réforme des collectivités territoriales est encore très imprécise, parce que des liens très forts se sont créés depuis le projet franco-italien "Cultura des Hautes Terres", intégré au Plan Intégré Transfrontalier « Mont Viso : l'uomo e le territoire » (Programmation ALCOTRA 2007-2013) www.monviso.eu"

IV. CONCLUSION PROSPECTIVE

✚ Réorientations et ajustements nécessaires à court, moyen et long termes

Il est certain qu'en ce qui concerne les créations de nouvelles activités et les effectifs qui y sont associés, il faudra être prudent sur l'évolution à prendre en matière de volume horaire d'enseignement, ceci afin de pérenniser les postes d'enseignants ; il est difficile de créer des heures d'enseignement pour ensuite les diminuer. La qualité des enseignants et de leurs activités sera le gage de réussite de ce projet ; le soutien financier et politique est indéniablement lié à cette réussite et à sa projection, prolongation dans le futur.

La multiplicité des activités collectives ne devra pas prendre l'avantage sur les cours individuels, même s'ils génèrent des bénéfices, ceci afin de continuer à enseigner d'une manière approfondie certains apprentissages (notamment l'apprentissage d'un instrument de musique).

Notre mission actuelle est de former un public à une pratique artistique de qualité mais non professionnelle, sans toutefois oublier qu'un certain pourcentage d'élèves pourra continuer vers une professionnalisation en se dirigeant vers les écoles et conservatoires dispensant les cycles professionnels (au-delà du 3^{ème} cycle).

A moyen terme il serait concevable de pouvoir prétendre à des enseignements de 3^{ème} cycle (réservé pour l'instant aux écoles agréées et conservatoires), et à plus long terme, la création de classes diplômantes (au-delà du 3^{ème} cycle) serait un gage de reconnaissance auprès des autres établissements d'enseignements artistiques, mais nécessiterait entre autres, l'adhésion au cahier des charges correspondant (entre autres la titularisation d'un certain nombre de professeurs par rapport à un certain quota d'élèves etc.)

Le lien qui est en cours de se tisser d'une manière étroite avec le Queyras (projet Européen Cultura des Hautes Terres) pourrait-il être un levier pour prétendre à créer une école inter cantonale de musique et d'arts ?

En tout cas, la mutualisation des savoir-faire liée aux moyens humains et financiers sera probablement la route du futur.

✚ Prospectives sur la politique générale de l'établissement

Notre école se veut pour l'instant un lieu d'échanges culturels et artistiques et dans ce cadre, elle est toujours dans la recherche pédagogique, c'est pourquoi les concertations entre les différents professeurs restent des moments privilégiés pour continuer à mener des réflexions, à proposer de nouvelles manières d'apprendre et de transmettre.

La politique générale actuelle de notre établissement soutenue et demandée par les élus de l'inter communauté des communes du Guillestrois se décline sous les axes suivants :

- développer les enseignements artistiques
- les publics visés en priorité sont les enfants et les habitants de l'inter communauté des communes
- création du lien social
- transversalité des pratiques
- support à la tradition mais aussi à l'innovation
- éclectisme des choix artistiques

Il semble évident à l'heure actuelle, et de manière prospective, que ces valeurs seront à développer, à embellir et à conforter au regard de la place accordée à la culture par la Communauté de Communes du Guillestrois.

